Conseil des droits de l’homme

33e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Nicaragua**

Genève, le 15 mai 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse regrette que les engagements pris par le Nicaragua lors du précédent EPU pour garantir les droits aux libertés d’expression, de la presse et à la protection des journalistes et défenseurs des droits de l’homme n’aient pas été mis en œuvre. Depuis avril 2018, de nombreuses manifestations pacifiques ont au contraire été interdites ou réprimées brutalement par les forces de l’ordre et des groupes paraétatiques.

La Suisse recommande au Nicaragua de **rétablir avec effet immédiat les droits aux libertés d’expression et de la presse et de mener des enquêtes sur tous les cas de violence commis contre les journalistes et les médias.**

La Suisse recommande **que les droits aux libertés de réunion pacifique et d’association soient respectés et que les personnes détenues de manière arbitraire pour avoir participé à des manifestations soient libérées, conformément aux accords signés le 29 mars 2019 par le gouvernement et l’«Alianza Cívica»**.

La Suisse recommande **de garantir un accès effectif et sans restrictions des mécanismes internationaux et régionaux des droits de l’homme à l’ensemble du pays, y inclus aux victimes et défenseurs des droits de l’homme**.

Je vous remercie.